

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Pour la période du 01^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026

LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de propriétaire, fermier, détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e) ... MARELLI Roger

Adresse ... 17 Rueille

Code postal / 0 / 2 / 2 / 9 / 0 / Commune BERNY-RIVIERE

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de : ... BERNY-RIVIERE

Que (nombre et type de pièges) ... 30 collets

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) :

↳ Santé et sécurité publiques (1)

↳ Dommages aux activités (1) agricoles (1) Forestières (1) aquacoles

↳ Protection de la faune et de la flore (1)

Sur la (les) commune(s) de : ... BERNY-RIVIERE

Au(x) lieu(x)-dit

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier ... 723 005 ... / ... / ... OBLIGATOIRE

LE(s) PIÉGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
COISNON Jean Pierre	02.02.171	02290	BERNY-RIVIERE

Et surveillés par

NOM ET PRÉNOM	N° AGREMENT	CODE POSTAL	COMMUNE DE RÉSIDENCE
COISNON Jean Pierre	02.02.171	02290	

Fait à ... Berny-Rivière, Le 05/06/2023

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT

COISNON

LE MAIRE

Commune 1

LE MAIRE

Commune 2

LE MAIRE

Commune 3

LE MAIRE

Commune 4

LE MAIRE

Commune 5

3 exemplaires à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

Destinataires :

- 1 exemplaire affiché en mairie

- 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)

- 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche – B.P. 15 Barenton Bugny 02930 Laon Cedex 9 (par les soins du piégeur – OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage)